



Extrait du registre des délibérations
du bureau du conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours

Délibération n°B-2017-58

Don d'un véhicule au CPI de Fouvent Saint-Andoche

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 24 octobre 2017
Présents : 3 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 3
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

TITULAIRES	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE		X
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX		X
Mme Christelle RIGOLOTT	X	

Etaient également présents
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à neuf heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT MASTER immatriculé BY-136-RA. Le compteur indique 62 000 kms et sa 1ère mise en circulation date du 03 juillet 2006.

Par courrier en date du 09 mai 2017, monsieur le maire de Fouvent Saint-Andoche a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule de première intervention en remplacement du véhicule du centre du même type.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration à céder gratuitement, à la commune de Fouvent Saint-Andoche, le véhicule RENAULT MASTER immatriculé BY-136-RA présentant 62 000 kms et mis en circulation le 03 juillet 2006, dont nous venons de procéder à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, le président du conseil d'administration à céder gratuitement, à la commune de Fouvent Saint-Andoche, le véhicule RENAULT MASTER immatriculé BY-136-RA présentant 62 000 kms et mis en circulation le 03 juillet 2006, dont nous venons de procéder à la réforme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le :

Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2017

Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT